

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00280
Numéro SIREN : 829 433 598
Nom ou dénomination : SC DE L'ESTRAN

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003955

SC DE L'ESTRAN
Société civile au capital de 200 000 euros
Siège social : 24 rue de Hollande – 80000 AMIENS
RCS AMIENS 829 433 598

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois,
Le dix-huit juillet,
A 20 heures,

Les associés de la société SC DE L'ESTRAN, société civile au capital de 200 000 Euros, divisé en 200 000 parts d'un Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Joël PERON, propriétaire de cinquante mille (50.000) parts sociales,
- Monsieur Grégoire PERON, propriétaire de cinquante mille (50.000) parts sociales,
- Monsieur Mathieu PERON, propriétaire de cinquante mille (50.000) parts sociales,
- Monsieur Arthur PERON, propriétaire de cinquante mille (50.000) parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joël PERON, co-gérant associé.

Monsieur Mathieu PERON est désigné secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation du décès de Madame Nathalie PERON et de la cessation de ses fonctions de co-gérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- l'acte de décès de Madame Nathalie PERON,
- le texte des projets de résolutions,
- les statuts de la Société.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance de l'acte de décès, constate le décès de Madame Nathalie PERON survenu le 06 juillet 2023 et la cessation de ses fonctions de co-gérante à la même date de ce fait.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

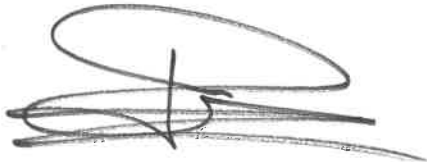
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le secrétaire.

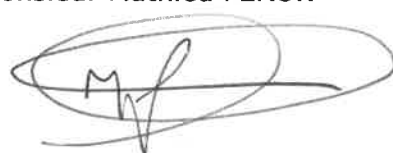
LE GERANT

Monsieur Joël PERON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

LE SECRETAIRE

Monsieur Mathieu PERON

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.